

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

numéro
CC 220630_24

L'an deux mille-vingt deux, le trente juin,

Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt trois juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	39
exprimés	52
vote	
pour	47
contre	0
abstention	5

Présents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, David BOSC, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, David DRUART, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Magali STADLER, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Bernard JAHNICH, Jean-Christophe COUVELARD, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAUT, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE, Alain CARLES, Bertrand SONNET, Francis NORMAND.

Absents avec pouvoirs :

Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Gaëlle LEVEQUE à David BOSC, Ludovic CROS à Nathalie ROCOPLAN, Fadhila BENAMMAR KOLY à Jean-Marc SAUVIER, Izia GOURMELON à David DRUART, Ali BENAMEUR à Gilles MARRES, Fatima ENNADIFI à Monique GALEOTE, Damien ALIBERT à Didier KOEHLER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Frédéric ROIG à Jean-Luc REQUI, Valérie ROUVEIROL à Jean-Luc REQUI, Clément THERY à Monique GALEOTE.

Absents :

Véronique VANEL, Alain VIALA, Jean-Paul AGUSSOL, Félicien VENOT, Françoise OLIVIER, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS.

OBJET :	Affectation des résultats de l'année 2021 du budget annexe de l'eau potable
----------------	--

VU la délibération n°CC_220630_16 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2021 du budget annexe de l'eau potable, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

section d'exploitation

résultat de l'exercice 2021	A	351 868,37 euros
report à nouveau :	B	1 593 286,35 euros
résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 :	A+B	1 945 154,72 euros

section d'investissement

solde d'exécution (avec résultats antérieurs) : C **549 412,67 euros**

restes à réaliser :

dépenses :		395 889,10 euros
recettes :		870 031,26 euros
solde des restes à réaliser :	D	474 142,16 euros

besoin de financement de la section d'investissement : **0,00 euros**

Où l'exposé de David BOSC et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** qu'au regard des résultats excédentaires d'investissement constatés au compte d'administratif de l'année 2021, il n'y a pas lieu d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 au budget annexe du service de l'eau potable
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Jean-Luc REQUI

